



CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2021-001		Date d'émission : 05 février 2021	Page : 1/2
Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour du matériel qui relève de l'annexe I du règlement (UE) 2018/1139.			
<i>Un équipement concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de la DGAC.</i>			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : NIL		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : NIL	
Responsable de la navigabilité du matériel : United Parachute Technologies (UPT)		Type(s) de matériel(s) : PARACHUTE Sac harnais Vector SE	
QAC n° FR.QACI.121.002 du 22 juin 2012			
Chapitre ATA : NIL	Objet : Interdiction de saut		

1. APPLICABILITE

Tout sac harnais de type Vector SE du constructeur United Parachute Technologies (UPT).

2. RAISONS

Plusieurs cas de non-ouverture du conteneur de secours après action manuelle de la commande d'ouverture du secours ont été constatés lors de cycles de repliage annuels.

Les causes de ces dysfonctionnements n'ont pas encore été établies.

Dans l'attente, la présente consigne de navigabilité interdit les sauts en parachute avec le matériel concerné. Elle pourra être amendée en fonction des résultats de l'enquête.

3. ACTIONS REQUISES ET DELAIS D'APPLICATION

Les actions suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de cette consigne de navigabilité (CN) :

Tout saut en parachute avec un sac-harnais de type Vector SE est interdit.

4. DOCUMENTS DE REFERENCE

N/A



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2021-001	Date d'émission : 05 février 2021	Page : 2/2
---	---	----------------------

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

Dès publication, le 05/02/2021.

6. NOTES

Les autorités militaires ont pris une mesure équivalente d'interdiction des sauts.

Les demandes de renseignements concernant cette CN peuvent être adressées à :

dsac-nav-bf@aviation-civile.gouv.fr

7. APPROBATION

Cette CN est approuvée par la DGAC.



Direction générale de l'Aviation civile
Direction de la Sécurité de l'Aviation civile
50, rue Henry Farman
75720 PARIS CEDEX 15
Tél. : +33 (0)1 58 09 43 21
www.ecologie.gouv.fr